

n° 442

Empunt par opération

d'urbanisme

Approb. 18-10-72

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier un prêt de 50.000 F auprès de la C.F. remboursable en 13 ans, avec différé d'amortissement de 2 ans, pour une opération d'urbanisme Rue du Pont et élargissement de chaussée.

*[Signature]*